

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2023-124

**DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE
PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE RENOUVELLEMENT DES
CONTRATS D'ASSURANCE DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22 ;
Vu la délibération n°2023-024 du Conseil Municipal en date du 6 mars 2023 donnant délégation au Maire pour « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres quels que soient leur objet, montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n°2023-075 du 04/07/2023 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances de la Mairie et du CCAS ;

Considérant la désignation de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt en qualité de coordonnateur du groupement ;

Considérant l'échéance des marchés assurances Dommages aux biens, responsabilité civile et risques annexes au 31/12/2023 et la résiliation du marché Véhicules à moteur eu égard à la majoration de 50 % du montant de la prime ;

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle mise en concurrence des contrats d'assurance pour une prise d'effet au 1^{er}/01/2024.

DECIDONS :

Article 1er – De procéder à la passation d'un marché public de prestations de services pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Ville et du CCAS sous forme de procédure adaptée, le besoin étant estimé à 91.000,00 €.

Article 2 – Précisons que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Article 3 – Disons que la présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal.

Article 4 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 26 octobre 2023

Jean-Guy, LETOFFE
Maire

Mis en ligne le

27/10/2023

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20231026-2023124-DE

PAGE ANNULEE